

[texte](#)

[article](#)

Pour recréer l'aide au domicile

"Il y a quelques jours, nous avons appris l'existence d'un rapport sur la réorganisation et la revalorisation de l'aide à domicile comportant des propositions diverses, des bonnes et des mauvaises. Suite à ce rapport, des discussions sont en cours. Les personnes concernées ne sont pas associées à ces discussions. Pourtant, elles seront les premières à recevoir l'impact des mesures qui pourraient être prises suite à ce rapport. Avant tout, elles sont la raison pour laquelle l'aide à domicile existe."

Par: Alicia Jovin, Chargée de mission empowerment et pairémulation, Direction des métiers d'accompagnement des personnes en situation de handicap de la Croix-Rouge /

Publié le : 21 Juillet 2020

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Des solutions insuffisantes

Ce texte a été publié dans le cadre d'[une pétition en ligne : Recréer l'aide au domicile.](#)

Les droits des personnes en situation de handicap ont évolué. Lentement, mais sûrement. Notre droit à choisir notre lieu de vie, à jouir de nos libertés et à concrétiser nos projets de vie est fondamental, mais bien compliqué à mettre en pratique. Pour ceux qui ont besoin d'aide humaine pour les accompagner dans leur autonomie, le quotidien est devenu instable, inconfortable et parfois, ingérable. Les services qui ont été créés en réponse à leur dépendance les ont rendus plus dépendants. Nous reconnaissons à quel point le secteur de l'aide à domicile est indispensable pour grand nombre d'entre nous, pour ceux qui sont dépendants aujourd'hui et ceux qui le seront demain, mais il doit évoluer. En accord avec les perspectives de vie que l'on reconnaît désormais à ces personnes, avec leurs droits et tout ce qui leur permet de s'épanouir. Il y a quelques jours, nous avons appris l'existence d'un rapport sur la réorganisation et la revalorisation de l'aide à domicile comportant des propositions diverses, des bonnes et des

mauvaises. Suite à ce rapport, des discussions sont en cours.

Les personnes concernées ne sont pas associées à ces discussions. Pourtant, elles seront les premières à recevoir l'impact des mesures qui pourraient être prises suite à ce rapport. Avant tout, elles sont la raison pour laquelle l'aide à domicile existe.

Parmi ces propositions, la suppression de la possibilité de recours au mode d'emploi direct et au mode mandataire pour les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Encore une restriction de la liberté de choix des bénéficiaires ! Une privation qui serait apparemment la clé pour revaloriser et recadrer l'aide à domicile uniquement dans le mode prestataire. Une proposition inacceptable.

En effet, le mode prestataire n'apparaît pas comme étant une solution fiable pour une majorité de bénéficiaires. Car les obligations d'une société d'aide à domicile, en termes de finances et de gestion, ne sont pas compatibles avec les besoins des personnes à s'emparer de leur autonomie et de leur pouvoir d'agir au quotidien.

Les constats sont nombreux : il ne suffit plus de faire du maintien à domicile et de l'accompagnement dans les gestes essentiels de la vie courante pour soutenir les personnes dans leurs droits et être « acteur » de l'autonomie.

La palette de services et les prestations offertes par ces sociétés sont insuffisantes. Les moyens manquent. Le personnel n'est pas suffisamment qualifié et encadré pour pouvoir assurer l'accompagnement des personnes dans la société qui est la nôtre, à cette époque. C'est la raison pour laquelle de plus en plus de personnes dépendantes se dirigent vers le mode d'emploi direct ou le mode mandataire. Or, ce ne sont pas forcément de meilleures options car ils imposent des responsabilités de gestion et d'employeur à des personnes qui sont déjà « fragilisées » par leur situation de dépendance (santé, handicap, etc.).

Et ce n'est que le résumé d'un essoufflement et d'un épuisement quotidien qui s'intensifie depuis plusieurs années déjà ?

À l'heure où l'avenir du système de santé est au cœur des préoccupations, où il est nécessaire de revaloriser tous les métiers du soin et de l'accompagnement, d'accorder une juste reconnaissance au travail et à l'engagement de tous ceux qui font en sorte que les gens puissent vivre dignement, dans leur environnement, en temps de paix ou de crise, nous préconisons une refonte en profondeur du secteur de l'aide à domicile.

Il ne s'agit pas de faire un choix, mais de remettre en cause tous les modes d'intervention : prestataire, mandataire, emploi direct.



Dans l'idée d'assurer une meilleure concordance entre le besoin et la réponse, de réaffirmer les valeurs concrètes de l'aide à l'autonomie et de réattribuer à chacun le pouvoir sur sa vie et son évolution, bénéficiaire comme professionnel, créons une nouvelle manière de penser et de faire de l'aide à domicile !

Plus que jamais, nous devons renforcer le pouvoir de chacun à agir et à répondre à ses besoins. Nous devons créer un système d'aide à domicile dans lequel le bénéficiaire, qui est à l'origine de la demande, doit avoir le pouvoir de choisir son intervenant, d'évaluer et donc, d'améliorer la qualité du service rendu. Pour cela, il doit être en relation directe avec l'intervenant, de la sélection à la fin du contrat, en passant par le management, l'organisation, la communication sur les besoins, etc. Le bénéficiaire doit pouvoir disposer de son « enveloppe » mensuelle ou annuelle de compensation (PCH, APA?), afin de payer lui-même le service et de reprendre sa place effective de bénéficiaire, en droit de demander, refuser, contester, choisir. Cette façon de faire serait un réel moteur de reconnaissance et d'investissement pour les professionnels. Car dans le monde actuel, celui qui paie peut se faire entendre !

Imaginons un système qui encourage l'autonomie des professionnels dans leur vocation. En travaillant pour une coopérative dont ils sont en partie propriétaires, et/ou à leur compte, tout en étant rattachés à cette SCOP qui se charge des formalités et de la gestion administrative, les professionnels sont libres de leur planning, leurs heures de travail, en accord avec les besoins des bénéficiaires qui font appel à eux. Ainsi, ils peuvent atteindre une rémunération à hauteur de leur travail. Ce mode de fonctionnement permet de valoriser les compétences et la valeur ajoutée de chaque professionnel qui est choisi personnellement par un bénéficiaire, mais aussi de responsabiliser ce professionnel à travers le portage de la coopérative, un engagement pour l'autonomie, et non pas pour une organisation, une hiérarchie ?

C'est en travaillant différemment que nous pourrions détecter et valoriser les compétences des professionnels de l'aide à domicile. Aussi bien sur des compétences de base (savoir-faire, savoir être, etc.), que sur des compétences propres à chacun (prise d'initiative, partage de connaissances avec le bénéficiaire, engagement dans un domaine/spécialisation, etc.). Car nombreux sont les professionnels investis qui ont des idées et qui souhaitent aller plus loin que leur cadre de travail malheureusement trop restreint, pour accompagner les personnes dans leur projet de vie. À partir de là, il est plus facile de capitaliser les

compétences et l'expérience par la formation, par la validation des acquis, et donc d'ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution au métier d'assistant de vie.

Bien sûr, un tel fonctionnement doit être soutenu. Car nous agissons dans le domaine du soin, du domicile, de l'humain, avec des métiers qui demandent beaucoup de rigueur et d'investissement. Les professionnels autant que les bénéficiaires ont besoin d'être accompagnés, car l'un comme l'autre, ne sont pas préparés à gérer la dépendance et l'aide à domicile. Ce n'est pas inné. C'est pourquoi, nous suggérons la transformation des services jusqu'ici dédiés à l'emploi des assistants de vie et à la gestion des prestations, vers le conseil, la formation, le coaching et le développement des types de prestations du secteur de l'aide à domicile. Une activité centrale à développer en parallèle des droits et des besoins des professionnels et des bénéficiaires. Il ne s'agit plus de jouer le rôle d'interface, de cadrage et de décision sur les interventions, mais de ressources formatrices et de pôles d'innovation pour les intervenants à domicile. Les professionnels ont besoin qu'on leur fasse confiance et qu'on leur laisse une marge d'épanouissement dans leur travail. Les bénéficiaires ont besoin de liberté et de disposer des services, plutôt que d'y être rattachés, mais ne peuvent assumer le rôle d'employeur. C'est en ce sens que les services doivent entamer la transformation de leurs activités.

Aujourd'hui, tous les secteurs professionnels prospèrent et évoluent par le travail en réseau, la mobilisation entre les acteurs et le partage de compétences. Pourquoi cela ne serait-il pas valable dans l'aide à domicile ? Il faut décloisonner les services d'aide à domicile, assouplir les modalités d'intervention, pour constituer d'autres organisations suffisamment fiables, adaptables et libres, afin d'offrir une alliance entre stabilité et autonomie. En créant des pôles, des collectifs, des coopératives d'aide à domicile, on instaure un système d'entraide et de responsabilité partagée entre les professionnels, ce qui est aussi bénéfique pour les bénéficiaires. En effet, ils peuvent avoir des repères, une régularité, choisir leurs intervenants sans toutefois être isolés dans un engrenage, en ayant accès à un réseau réactif de professionnels. La dépendance et l'autonomie ne peuvent plus perdurer dans un système qui rend le bénéficiaire tributaire d'un service et des enjeux de la concurrence entre les sociétés d'aide à domicile.

La refonte de l'aide à domicile ne passe pas seulement par des décisions et des choix : cela passe aussi par de l'innovation et du changement en profondeur.

C'est aussi l'occasion de voir l'accompagnement de manière plus large et complète, au-delà des murs du domicile. Nous devons créer des pôles d'accompagnants et de ressources, qui ne concernent pas seulement le domicile, mais aussi tout ce qui intervient dans un parcours de vie : les solutions de transport, les soignants libéraux, l'aménagement du domicile, etc. Les intervenants comme les bénéficiaires doivent pouvoir avoir accès à de nombreuses ressources au quotidien, dans le but d'optimiser leurs actions et de coopérer dans les mêmes objectifs.

Ce nouveau système s'accompagne d'une révision des lois du travail en ce qui concerne l'aide à domicile, avec des conventions collectives sur-mesures. Il faut réfléchir en termes de disponibilité, de compétences, de ressources et de matching entre le besoin et la réponse. Permettre au professionnel de monter en compétence et de tirer profit des expériences professionnelles qu'il a suivies, de travailler pour lui, pour ses valeurs, pour sa profession, pour le bénéficiaire accompagné, et non pas pour servir les intérêts d'un service ! C'est uniquement de cette façon que nous pouvons remobiliser les professionnels de l'aide à domicile, un secteur en décrochage depuis longtemps. L'autonomie est un sujet très vaste,

qui rassemble des besoins assez hétéroclites. Certains peuvent être résolus par l'aide à domicile, d'autres pas. Mais le panel des compétences et des bonnes volontés est bien plus large qu'il n'y paraît actuellement. Nous devons l'explorer, l'enrichir et l'utiliser, afin d'être plus présent auprès de ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin, d'avoir un champ d'intervention plus grand, plus malléable, et de couvrir des besoins plus variés. C'est d'ailleurs la vision de tous les changements récents en faveur de l'autonomie des personnes : Séraphin PH, Communautés 360, Cinquième branche autonomie, etc.

La refonte de l'aide à domicile ne passe pas seulement par des décisions et des choix : cela passe aussi par de l'innovation et du changement en profondeur. Les moyens financiers sont la source de tout changement, certes, mais pour pérenniser un fonctionnement, il faut en revoir les bases. Que chacun puisse prendre sa place et exercer ses droits et ses devoirs. Si on veut revaloriser les assistants de vie sur la durée, on doit leur offrir les conditions de travail et le statut adéquats.

Nous parlons d'un secteur d'activité qui a des conséquences directes et profondes sur la vie des gens. Il ne s'agit pas de faire des ajustements dans un secteur qui travaille avec du matériel, mais de négocier avec l'humain.

Il est urgent de rassembler tous les acteurs concernés et de donner la parole aux personnes dépendantes sur la façon dont elles voudraient être accompagnées demain. Que le secteur de l'aide à domicile suive enfin toutes les démarches en faveur de l'inclusion, du pouvoir d'agir et de l'autonomie des personnes.

La transformation de l'offre qui s'opère du côté des établissements et des institutions doit aussi s'opérer du côté du domicile.

Liens

[Consulter et signer la pétition en ligne](#)

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire